



COMMUNIQUE DE PRESSE

80% des logements insonorisés grâce au fonds d'aide aux riverains

L'aéroport de Beauvais est entré dans le dispositif de la **Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes (TNSA)** le 1^{er} janvier 2011 du fait du franchissement du seuil de 20 000 mouvements d'avions durant l'année 2010. Cette taxe est due par les compagnies aériennes à chaque décollage. Elle est prélevée par l'Etat puis reversée à l'exploitant qui est chargé de la gestion du fonds d'aide aux riverains.

Le Plan de Gêne Sonore permettant de déterminer la zone géographique à l'intérieur de laquelle les logements sont éligibles a été approuvé par le Préfet de l'Oise le 28 décembre 2011. Le fonds d'aide aux riverains de l'aéroport de Beauvais est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2012.

Depuis cette date, **279 demandes ont été déclarées éligibles au fonds d'aide aux riverains.**

A ce jour, 224 dossiers sont terminés soit plus de 80% des dossiers. Les riverains ont réalisé les travaux d'insonorisation et ont reçu l'aide financière correspondante.

- *En seulement 6 ans, 80% des demandes au titre du fonds d'aide aux riverains ont bénéficié de l'aide financière provenant de la TNSA et du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais Tillé (SMABT).*

Ce rythme très soutenu n'a pu être possible que grâce à une avance remboursable de 3 millions d'euros consentie par les élus du Syndicat mixte et versée en deux fois en 2013 et 2016 permettant ainsi d'accélérer le traitement et le financement des dossiers.

S'ajoute à l'aide TNSA **une aide complémentaire entièrement financée par le SMABT** pouvant atteindre 5000€ par logement. **118 riverains** de l'aéroport ont bénéficié de ce dispositif pour un montant de **410 000€**.

La répartition géographique de ces 224 logements insonorisés est la suivante :

- 161 logements à Tillé
- 44 logements à Troissereux
- 19 logements à Beauvais

Un dispositif unique en France : la création d'une « zone de transition »

Pour permettre à un plus grand nombre de riverains de bénéficier d'une aide à l'insonorisation, le SMABT a décidé en 2015 de développer une aide financière exceptionnelle. Cette aide s'adresse aux riverains résidant en bordure du plan de gêne sonore.

L'aide financière peut couvrir 40% du montant total des travaux dans la limite de 7000 € par logement. A ce jour, 11 riverains ont bénéficié de ce dispositif pour un montant de 55 000€.

- *En six ans, ce sont plus de 4 millions d'euros qui ont été mobilisés en faveur de l'insonorisation des riverains de l'aéroport de Beauvais.*

Depuis 2002, un arrêté de restriction d'exploitation interdit les mouvements commerciaux entre minuit et 05h00. Aucune infraction n'a été constatée ces 10 dernières années. Ce couvre-feu demeure la pierre angulaire des dispositifs de protection en faveur des riverains.

Contact Presse : Tél : 03.44.03.65.42 – courriel : aeroports@oise.fr

Syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais-Tillé (SMABT)
1 rue du Pont de Paris 60000 BEAUVAIS